

# Décisions du Conseil municipal du 13 décembre

## ◆ Ouverture dominicale des commerces : autorisation 2022

Pour les commerces de détail en magasin spécialisé : dimanche 23 janvier.

Pour le secteur de l'automobile : dimanche 16 janvier ; dimanche 13 mars ; dimanche 12 juin ; dimanche 18 septembre ; dimanche 16 octobre.

## ◆ Location d'un véhicule - Contrats avec France Collectivités Invest et Info-Com France

Contrat de location d'un véhicule utilitaire électrique pour les besoins des services techniques avec un loyer de 345 € H.T. par mois pris en charge par une régie publicitaire (publicité apposée sur le véhicule).

## ◆ Limitation à 30 km/h autour de l'école et création de 3 arrêts minute

Pour limiter les risques encourus par les enfants et leurs parents autour de l'école, la vitesse de circulation passe à 30 km/h, sur l'avenue de la République, tronçon entre le 46bis et l'intersection avec la rue des Jardins, et rue des Peyrouses, tronçon entre le carrefour avec l'avenue de la République et l'intersection impasse Jules Ferry (*Un passage prioritaire avec sens obligatoire en montant depuis le carrefour avec l'Avenue de la République est aussi implanté rue des Peyrouses*). En parallèle, implantation de 3 arrêts minutes (15mn) devant les commerces de proximité (boulangerie, tabac presse et pressing).

## ◆ Autorisation de mandatement de 25% des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022 de la Commune et du budget annexe de l'Assainissement

### ◆ Ressources humaines : vacation

La distribution des documents municipaux est effectuée par des vacataires contractuels tout au long de l'année. Selon les différentes tournées, le montant de la vacation sera de 200 € (secteur entier soit 1600 boîtes), 100 € (demi secteur), 50 € (1/4 de secteur), 40 € (secteur particulier de moins de 300 boîtes).

### ◆ Ventes de différentes petites parcelles en zone naturelle (N)

#### ◆ Conventions avec Territoire Energie (TE63-SIEG) pour :

- La réfection de 44 lanternes vétustes en éclairage LED pour 28 000 € HT dont 14 010,56 € (50 % du total HT + écotaxe) à la charge de la commune.

*Secteurs concernés : rue Pierre François Fournier et Rue Emile DesForges (19 lanternes), rue des Chartres (2 lanternes), impasse de Pérouset et passage du Montat (3 lanternes), rue François Mitterrand allée des Vignes et rue des Pierres Blanches (20 lanternes).*

- La modification du câblage pour la vidéoprotection pour un montant de 12 000 € HT dont 6 000 € (50 % du total HT + écotaxe) à la charge de la commune.

*Secteurs concernés : Le Gergovial, carrefour Champ du Loup/Général De Gaulle, carrefour avenue de La République et Fossé de Macon.*

#### ◆ Convention de maîtrise d'œuvre « amélioration thermique des équipements sportifs »

Dans le cadre du projet de travaux d'amélioration thermique des équipements sportifs (gymnase et vestiaires du foot) présenté au printemps, le cabinet Baudry, Aragon-Alla, Kientzy Architectes est retenu pour une mission complète de maîtrise d'œuvre pour un montant de rémunération fixé à 8.82 % de 170 000 € H.T. soit 14 994 € H.T. Ce programme bénéficie d'accords de subvention de l'Etat (DETR 2021, 50 %) et du Conseil Département (FIC relance, 20 %).

#### ◆ Adoption du rapport prix qualité service 2020 - Assainissement non collectif - SME

SME : Syndicat Mixte de l'Eau

Compétence SPANC : Service public assainissement non collectif

Délégation de service public à SUEZ